

1- Créer votre mot de passer pour accéder à l'ENT

Votre identité numérique est activée **environ 20 mn après** le paiement des droits d'inscription.

Suite à votre inscription, vous serez automatiquement redirigé-e vers le logiciel de création de votre mot de passe pour accéder à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'UBS. C'est sur l'ENT que vous devez ensuite déposer vos pièces justificatives.

Vous devez donc créer votre mot de passe avant de pouvoir accéder à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'UBS.

Voici le lien vers le logiciel de création de mot de passe : <https://monsesame.univ-ubs.fr/Sesam/app/>

Cliquez au centre de l'image pour ouvrir l'application :



1 Indiquez votre IDENTIFIANT : Il s'agit du n° étudiant obtenu précédemment en veillant à **remplacer le 1^{er} chiffre par la lettre « e »**. (e+7chiffres)

Attention ! Remplacez le « 2 » par « e » et ne l'ajoutez pas avant le numéro !
Exemple : n° étudiant 22501234 devient l'identifiant e2501234

2 Renseignez votre adresse mail personnelle, (celle que vous avez indiquée lors de votre inscription en ligne)

3 4 Recopiez les caractères de l'image et validez. Vous allez recevoir un mail vous invitant à créer votre mot de passe.

Identification

Bienvenue dans l'application SESAME

Ce service vous permet de définir votre mot de passe de connexion

Étudiant-e - votre identifiant
Remplacez le premier chiffre de votre numéro étudiant par un e exemple : 21234567 → e1234567

AVERTISSEMENT
À la validation de ce formulaire, un e-mail sera envoyé à l'adresse personnelle enregistrée lors de votre inscription.



Un e-mail vous a été envoyé à l'adresse personnelle renseignée lors de votre inscription

Note : Si vous n'avez pas reçu d'e-mail dans votre boîte de réception, pensez à vérifier le dossier des spams/indésirables de votre messagerie

Consultez votre boîte mail personnelle et suivez le lien fourni.

Demande de définition du mot de passe

De : noreply@univ-ubs.fr
A : [redacted]

Aujourd'hui, à 10:46 (il y a 4 minutes)
5 Ko

Bonjour,

Ce mail vous a été envoyé parce que vous suivez la procédure pour vous enregistrer dans le Système d'information de l'UBS ou pour modifier votre mot de passe actuel.
Pour poursuivre veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

- <https://monsesame.univ-ubs.fr/Sesam/app/enregistrement/> [redacted]
- Avertissement : Ce lien est valide 4h après l'envoi du mail. Passé ce délai vous devez recommencer la procédure depuis le début.

Assistance : <https://17017.univ-ubs.fr>

La Direction des Systèmes d'Information

Attention, le lien demeure actif durant 4h.

Université
Bretagne Sud
ubs: monsesame

définition du mot de passe

Vous allez choisir un nouveau mot de passe. Pour vous guider dans ce choix, souvenez-vous que :

- Votre mot de passe doit avoir une longueur d'au moins 14 caractères
- Il doit mélanger des lettres minuscules, des capitales, des chiffres, et d'autres caractères accessibles au clavier
- Ce n'est pas un mot ou un nom figurant dans un dictionnaire
- Il ne doit pas être facile à deviner pour une autre personne




Cliquez ici pour ouvrir

Choisissez votre mot de passe en suivant les préconisations.

Université Bretagne Sud
ubs: mon sesame

définition du mot de passe

Vous allez choisir un nouveau mot de passe. Pour vous guider dans ce choix, souvenez-vous que :

- Votre mot de passe doit avoir une longueur d'au moins 14 caractères
- Il doit mélanger des lettres minuscules, des capitales, des chiffres, et d'autres caractères accessibles au clavier
- Ce n'est pas un mot ou un nom figurant dans un dictionnaire
- Il ne doit pas être facile à deviner pour une autre personne

Nouveau mot de passe

Retapez votre nouveau mot de passe

valider

Une fois le mot de passe défini et enregistré, la procédure est terminée.

Université Bretagne Sud
ubs: mon sesame

définition du mot de passe

Vous allez choisir un nouveau mot de passe. Pour vous guider dans ce choix, souvenez-vous que :

- Votre mot de passe doit avoir une longueur d'au moins 14 caractères
- Il doit mélanger des lettres minuscules, des capitales, des chiffres, et d'autres caractères accessibles au clavier
- Ce n'est pas un mot ou un nom figurant dans un dictionnaire
- Il ne doit pas être facile à deviner pour une autre personne

Procédure terminée avec succès !

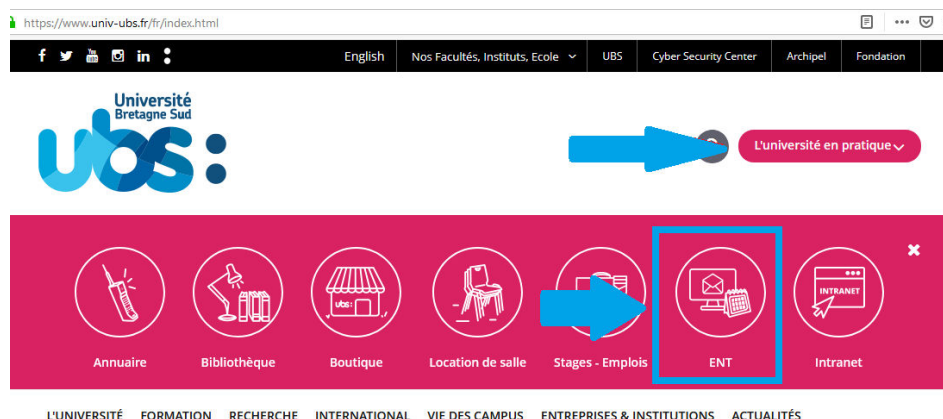
Vous êtes maintenant enregistré(e) dans le Système Informatique de l'UBS

Vous pouvez accéder à votre ENT.

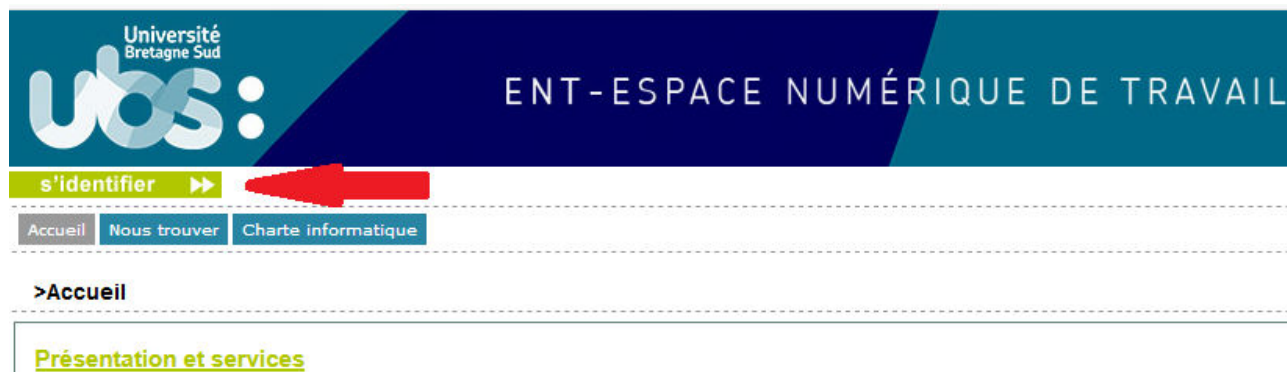
2- Accéder à l'ENT pour déposer vos pièces justificatives

Connectez-vous à votre Environnement Numérique de Travail (ENT) à partir du site internet de l'UBS : <https://www.univ-ubs.fr>

Cliquez sur l'énoncé rose en haut à droite de l'écran « L'université en pratique » puis sur ENT dans le bandeau qui s'affiche :



Dans la page suivante, cliquez sur « s'identifier »



Saisissez votre identifiant (= n° étudiant avec un e à la place du 1^{er} chiffre) et le mot de passe que vous venez de créer.

Puis dans l'onglet « Scolarité », choisissez l'entrée « Pièces justificatives » :



Liste des pièces à déposer sur ce site :

- Pièce d'identité (carte d'identité recto verso ou passeport)
- Relevé de notes du Baccalauréat
- Attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- Notification CROUS d'attribution de bourses
- Attestation d'accomplissement de la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou attestation de recensement
- Photo d'identité **au format .jpeg ou .jpg obligatoirement** (elle sera utilisée pour éditer votre carte d'étudiant)
- Autorisation d'inscription pour étudiant mineur (*)
- Fiche contact en cas d'urgence (*)
- Autorisation de droit à l'image (*)

(*) documents à télécharger sur la page internet de l'UBS dédiée à l'inscription <https://www.univ-ubs.fr/fr/formation-initiale-continue/formation-initiale/s-inscrire.html>

Les formats de fichiers autorisés sont .jpeg, .jpg ou .pdf.

Seule la photo d'identité doit impérativement être déposée au format « .jpeg ou .jpg ».

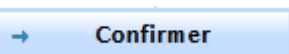
La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 2Mo.



Merci de scanner les pièces dans le sens de la lecture !

Pour déposer la pièce, cliquez sur  à côté du numéro de la pièce. Après le dépôt de tous vos documents,

n'oubliez pas de cliquer sur



en bas de l'écran.

	Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)		En attente					
2	Attestation paiement avec numéro CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)		Transmise		16/09/2019 14:29			
3	Photocopie du relevé de notes du Baccalauréat ou titre obtenu en équivalence (DAEU, titre étranger, ...)		Transmise		16/09/2019 14:29			
4	Autorisation de droit à l'image (à télécharger depuis notre site internet : http://www.univ-ubs.fr/sinscrire)		Transmise		16/09/2019 14:29			

Votre inscription est désormais terminée !

Le service de la scolarité procédera à la vérification des documents transmis et éditera votre carte étudiant. Cette carte vous sera remise au moment de la rentrée universitaire sur présentation de votre pièce d'identité originale.

Pour tout problème lors de votre inscription, vous pouvez adresser un mail à sos.inscriptions@listes.univ-ubs.fr

Vous pouvez également nous contacter par téléphone : 02 61 68 05 89

La plateforme est ouverte de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi, entre le 6 juillet et le 17 juillet puis entre le 24 août et le 31 août 2026.

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Université Bretagne Sud !



Retrouvez les informations utiles pour préparer votre rentrée sur ma-remtre-ubs.fr